

Motion orale du groupe PDC

**Installation d'un lavoir ou d'une fontaine au chemin Jacques- Attenville**

«Considérant Que le chantier de reconstruction du chemin Attenville est ouvert pour plusieurs mois ;

Que la parcelle N° 10'135 de 51 m<sup>2</sup>, sise au chemin Attenville 8-10, est une propriété de la commune ;

Qu'autrefois, il y avait un lavoir à cet endroit ;

Que le lavoir, de par son usage public, était un lieu de rassemblement quotidien pour les habitants de proximité et contribuait ainsi à créer ou renforcer les liens sociaux ;

Que l'installation d'un lavoir ou d'une fontaine contribuerait aujourd'hui à donner une identité à ce chemin, ferait le lien avec le passé historiquement campagnard de ce secteur et ferait comme un écho avec les fontaines du village ;

Pour ces raisons, le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- A prévoir l'installation d'un lavoir ou d'une fontaine sur cette parcelle ;
- A tout mettre en œuvre pour qu'à l'occasion des travaux de réfection du chemin Attenville, l'amenée d'eau, ainsi que son évacuation, soient rendues possibles ;
- A étudier le financement de ce projet par le Fonds de décoration communal.

Grand-Saconnex, le 14 octobre 2013 »